

## Séance du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre 2024 à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE.
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Soizic LUCAS donne pouvoir à Ronan JUHEL.
- Collège des professionnels : Stéphane MAUGER donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN.
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Tibault GROLLEMUND, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Hélène JUGEAU.
- Collège des professionnels : François DESARD, Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ ;
- Également présents :
  - J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
  - C. BEVAND – Responsable de développement touristique
  - G. PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers  
> en exercice : 21  
> présents : 11  
> votants : 13  
Date de convocation :  
le 10 octobre 2024

## Délibération n° 2024-10-16-001

### Administration Générale : Convention de mise à disposition de la Communauté de Communes de Belle-Ile de Mme Geneviève PAILLET

La Communauté de Commune de Belle Ile en Mer assure en direct la gestion de la régie de la taxe de séjour. À compter du 01/01/2025, le poste d'accueil de la Communauté de Communes évoluera sans qui puisse y être affecté (comme jusqu'alors) la gestion de la taxe de séjour.

Considérant, la très bonne connaissance de l'offre en hébergements touristiques marchands dont dispose par nature l'office de tourisme, la prise en gestion de la taxe de séjour par l'office de tourisme apparaît pertinente. De plus, une réorganisation des moyens internes de l'office de tourisme est en cours de réflexion. Enfin, la taxe de séjour étant une recette affectée à l'Office de Tourisme constitué en Établissement Public Industriel et Commercial, l'établissement a un intérêt direct à assurer cette gestion.

Pour ces raisons, les parties souhaitent expérimenter sur 6 mois, une prise en gestion de la régie de recette de la taxe de séjour par un agent de l'office de tourisme. Cette expérimentation prend la forme d'une mise à disposition au profit de la Communauté de Commune. Si cette expérimentation s'avérait concluante, elle serait prolongée avec des modalités techniques et financières à préciser.

En conséquence, l'Office de Tourisme, Établissement Public Industriel et Commercial lié à la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, met à disposition de la Communauté de Communes, et avec son accord, Madame Geneviève PAILLET, cadre, responsable administrative, partenariats et qualité de l'office de tourisme. Elle sera nommée, par arrêté de la présidente de la Communauté de Communes, régisseuse de la régie de recette de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Néanmoins la mise à disposition prendra effet préalablement, permettant la formation de Madame PAILLET, par la régisseuse en poste à la Communauté de Communes jusqu'au 31/12/2024.

Madame Geneviève PAILLET, pour assurer cette mission expérimentale, reste affectée à l'Office de Tourisme, à Le Palais.

Considérant, la nature expérimentale de la mise à disposition sur 6 mois, les liens juridiques et financiers qui lient la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme (à fortiori sur la régie de recettes taxe de séjour), la présente mise à disposition est consentie à titre gracieuse sur sa durée de 6 mois.

Les membres du Comité de Direction ont reçu la convention de mise à disposition.

Décision du Comité de Direction :

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de la CCBI de Mme Geneviève PAILLET
- D'autoriser le directeur à signer ladite convention

Fait à Le Palais, le 17 octobre 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**

**Président du Comité de Direction de l'EPIC  
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**

